

MASSES ET NIVEAUX DES SALAIRES...

SNIA - RUPTURE DE LA PRATIQUE CONTRACTUELLE

Devant l'incroyable campagne de mystification engagée par le gouvernement et le patronat sur les problèmes les plus simples il nous faut, aujourd'hui, rappeler un certain nombre de vérités élémentaires.

1- Les travailleurs ne construisent pas des syndicats pour des raisons idéologiques mais pour, selon la formule consacrée: *«Défendre leurs intérêts moraux et matériels»*.

2- Tout naturellement et tout à fait normalement les travailleurs ont toujours placé leur pouvoir d'achat au premier rang des *«intérêts matériels»* qu'ils entendent défendre. Et les élucubrations d'Edmond Maire sur le *«Syndicalisme du bulletin de paie»* ne font que confirmer ce que nous savions déjà! Edmond Maire et la C.F.D.T. sont totalement étrangers au syndicalisme ouvrier.

Notre organisation a depuis toujours, (et bien avant l'illumination du 10 mai 1981) condamné la politique des revenus depuis mise en œuvre par MM. Delors et Edmond Maire et dont nous n'avons pas, hélas! fini de payer les conséquences.

De tout temps (même en économie de guerre culminant avec l'établissement des fameuses classification Parodi) les syndicats ouvriers se sont battus pour que les barèmes de salaires soient établis (en fonction du rapport de forces existant à un moment donné) en vue d'un seul objectif: *permettre aux travailleurs d'améliorer ou tout au moins de maintenir leur pouvoir d'achat*.

La pratique contractuelle s'est toujours attachée à obtenir des employeurs (privés ou d'État) l'établissement de barèmes de *«salaires minima»* permettant de garantir à chaque syndiqué un minimum de rémunération tenant compte des évolutions du coût de la vie mesurés par les indices officiels ou non.

Autrement dit quand, par exemple, le coût de la vie augmentait de 10%, il fallait que les *«minima»* augmentassent au moins de 10%.

C'est dans le jargon, aujourd'hui à la mode, ce qu'on appelle des augmentations en *«niveau»* auxquelles on oppose ce qu'on appelle des augmentations *«en masse»* quand ce n'est pas l'augmentation de la masse salariale (qui n'est rien d'autre qu'une catégorie comptable permettant au patron de maîtriser la gestion de ses entreprises).

Alors il nous faut être clairs!

Au delà des manipulations et mystifications tendant à les convaincre d'accepter une amputation du pouvoir d'achat, les travailleurs ont le droit de connaître très exactement la situation et le mieux est de prendre un exemple concret.

Dans le projet d'accord (1) établi par la direction générale de la S.N.I.A. *«dans le cadre des orientations définies par les Pouvoirs Publics»* nous lisons:

«Pour l'année 1984, la Société applique à son personnel mensualisé, mensuel non cadre, deux augmentations générales semestrielles de 2% prévues par l'accord, l'une au 1^{er} janvier 1984 (déjà effectuée), l'autre au 1^{er} juillet 1984.

(1) Avenant n° 25 à raccord d'entreprise du 21 octobre 1970.

A ces deux mesures s'ajoutera une augmentation générale de 0,92% au 31 décembre 1984, applicable au 1^{er} janvier 1985, destinée à assurer le complément à 5%.

Si, en cours d'année, il devait être constaté sur la base de l'indice INSEE, que l'hypothèse de 6,5 % d'évolution des prix en masse n'était pas tenue, les parties se rencontreraient à nouveau pour tirer les conséquences de cette évolution par rapport à celle des rémunérations».

Autrement dit, on nous demande tout simplement (j'allais écrire cyniquement) de cautionner et pratiquement d'institutionnaliser une «*augmentation*» de salaires de 5% pour une augmentation du coût de la vie de 6,5%, soit une diminution officielle du pouvoir d'achat de 1,5%!... (s'ajoutant, bien entendu, aux diminutions générales créées notamment par le chômage technique et la politique fiscale du gouvernement).

Alors disons le... Il n'est plus possible de ruser.

En réunion de la dernière C.E. Confédérale André Bergeron nous a, au nom du Bureau confédéral, rappelé que nous ne devons pas «*signer n'importe quoi!*».

C'est dire que dans ces conditions, notre organisation ne signera pas l'accord proposé par le gouvernement et la direction générale de la S.N.I.A. Les travailleurs auront à juger ceux qui prendraient la responsabilité de signer un document qui n'est autre chose que la mise en œuvre pure et simple de la politique réactionnaire décidée par MM. Delors et consort. Il demeure entendu que notre syndicat reste ouvert à la négociation et à la recherche d'un compromis prenant en compte les légitimes intérêts des travailleurs de la S.N.I.A.

Mais au cas, où la négociation deviendrait impossible où le gouvernement et ses amis prétendraient nous interdire de discuter en dehors du cadre qu'ils ont fixé, ils prendraient eux-mêmes la responsabilité des actions que les travailleurs et leurs syndicats décideraient, afin de faire aboutir leurs revendications.

Mais il faut qu'on sache que dans cette hypothèse, les travailleurs de la S.N.I.A. ne resteraient pas isolés.

Alors, que chacun prenne ses responsabilités!

Alexandre HÉBERT.
